

PROCES VERBAL

DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Mardi 1er Avril 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 1er Avril, le Conseil Municipal de LE COURS dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie, sous la présidence de Monsieur HOUEIX Raymond, Maire.

Nombre de conseillers municipaux en exercice 15

Nombre de présents 11

Nombre de votants

Date de la convocation 26 mars 2025

PRESENTS HOUEIX Raymond TRIBALLIER Joël BROHAN Hervé

LABEUR Chantal LE COURTOIS Anthony POISSEMEUX Emmanuelle

MONNIER Karine BOURHIS Typhaine BOLAN Alexandre

CORFMAT Jean-Pierre FERRAND Jacky

ABSENTS

EXCUSES RETO Ronan LE BRUN Delphine

NON EXCUSES TRIBALLIER Stéphanie HALLIER Cécile

Désignation du secrétaire de séance : Chantal LABEUR

Monsieur le Maire énonce l'ordre du jour

- Approbation de l'ordre du jour
- Approbation du procès-verbal de la séance du 25 février 2025
- Subventions du Pont de Lermont
- Investissements commerce
- Pénalités de retard marché de travaux du commerce
- Questions et informations diverses

Le Conseil municipal décide d'approuver à l'unanimité l'ordre du jour proposé par Monsieur Le Maire.

Approbation du procès-verbal de la réunion du 25 février 2025

Monsieur Le Maire demande aux membres du Conseil Municipal s'ils approuvent le procès-verbal du 25 février 2025 qui leur a été transmis avec la convocation, ou s'ils ont des remarques à apporter.

Après en avoir délibéré, le compte-rendu est adopté à l'unanimité des membres présents.

Réhabilitation du Pont de Lermont

Délibération 2025-04-01-01

Dans le cadre du Programme National Ponts 2, des visites de recensement et de reconnaissance ont eu lieu sur notre commune pour deux de nos ouvrages le 12 janvier 2024. Le rapport a fait apparaître un défaut majeur sur le Pont de Lermont situé entre la commune de Le Cours et Elven.

Lors du conseil du 10 septembre 2024, le conseil a autorisé Monsieur Le Maire à signer une convention de délégation de maîtrise d'ouvrage dans laquelle la commune de Le Cours portait le projet.

Lors de la séance du 25 février dernier le conseil a validé à l'unanimité deux demandes de subventions à hauteur de 87 918 € HT auprès du CEREMA et à hauteur de 58 612 € HT pour la DETR.

Suite à de nouvelles informations reçues par la mairie les sommes de ces demandes doivent être mises à jour. C'est dans ce cadre que les montants suivants sont proposés au conseil municipal.

Une demande peut être faite concernant le Programme National Pont Travaux auprès du Cerema pour 30 % du coût total qui s'élève à 49 205 € HT soit 14 761.50 € HT.

Une deuxième demande peut être faite pour la DETR auprès de l'Etat pour 50 % du coût total soit 24 602.50 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents de valider les deux demandes de subventions.

Investissements commerce

Délibération 2025-04-01-02

Suite à de nouveaux investissements imprévus à la charge du futur gérant du commerce, une demande de participation de la mairie a été faite lors d'une réunion avec ce dernier en date du vendredi 21 mars.

Monsieur Le Maire explique le contexte et la demande faite :

Lors de l'appel à candidature pour la recherche d'un gérant il était stipulé que le seul investissement restant à la charge du preneur était le mobilier. Depuis nous constatons que la cuisine n'est pas adaptée parfaitement pour un service important, de plus le bar n'est pas aménagé. Le gérant propose donc de prendre à sa charge l'aménagement du bar et demande à la mairie si elle peut investir dans un four et une table de dressage. Le montant total serait de 8 569 € HT.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents de valider l'investissement de 8 569 € HT pour l'aménagement de la cuisine.

Pénalités de retard : marché de travaux du commerce

Délibération 2025-04-01-03

Depuis le début de l'année de nombreux retards ont été constatés par la maîtrise d'ouvrage et la maîtrise d'œuvre sur le chantier du futur commerce.

Tous les PV de réserves n'ayant pas encore été signés il est difficile de chiffrer les pénalités.

Monsieur Le Maire demande au conseil municipal de l'autoriser à appliquer des pénalités de retards pour les entreprises qui ont le plus impacté les délais des travaux.

Après délibération, le conseil municipal, décide à l'unanimité des membres présents d'autoriser Monsieur Le Maire à appliquer des pénalités de retard aux entreprises ayant impactés la date de réception du chantier.

Questions et points d'information diverses

Rapport sur les différentes commissions :

Questembert communauté :

- **Comité culture : Madame LABEUR fait part au conseil des différents points abordés lors du dernier comité :**
 - **Suite aux restrictions budgétaires de Questembert Communauté de nombreux changements sont actés :**
 - Demande de participation de 2 € par habitants aux communes pour le maintien de l'offre médiathèque, l'offre scolaire pour les écoles, collèges et lycées, le salon du livre, le spectacle vivant et la « petite tournée ».
 - Arrêt des expositions annuelles aux Digitales pour le moment.
 - Pas de subventions exceptionnelles pour le cinéma IRIS cette année.
 - Festi'Mômes : réflexion sur la diminution du nombre de communes accueillants les spectacles.

Autres :

- Madame BOURHIS interroge Monsieur Le Maire sur l'avancée du nouveau PLUi. Monsieur HOUEIX et Monsieur TRIBALLIER expliquent que la validation du PLUi est prévue pour fin 2027 et qu'en ce moment nous sommes sur l'élaboration du PADD (plan d'aménagement et de développement durable) qui donne les grandes lignes et les orientations politiques de l'urbanisme. Actuellement, ce sont les PLUs des communes qui s'appliquent. Heureusement, pour Le Cours, ce retour à l'ancien document n'a pas de conséquences trop négatives sur la poursuite des projets.

Date du prochain conseil : 13/05/2025

L'ordre du jour étant clos la séance est levée.